**LE COMITÉ D'ATTRIBUTION DU LABEL IHAB**

Le Comité d'Attribution du Label « Ami des Bébés » comprend un représentant de chacun des organismes suivants:

- Comité Français pour l’UNICEF  
- Commission Nationale de la Naissance et de la Santé de l’Enfant (CNNSE)  
- Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP)  
- Collège National des Gynécologues Obstétriciens de France (CNGOF)  
- Société Française des Néonatologie (SFN)  
- Société Française de Médecine Périnatale (SFMP)  
- Société Française de Pédiatrie (SFP)  
- Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)  
- Collège National des Sages-Femmes (CNSF)  
- Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des  
Étudiantes (ANPDE)  
- Association Nationale des Auxiliaires Puéricultrices (ANAP)  
- Professionnel d'une maternité labellisée  
- Coordination Française pour l’Allaitement Maternel (CoFAM)  
- La Leche League France  
- Solidarilait National  
- Référente scientifique de l'IHAB  
- Club des Anesthésistes réanimateurs en Obstétrique (CARO)  
- Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices (ANSFC)